

### OBJECTIFS

Être en capacité de maîtriser les bases de l'assurance en général et plus particulièrement celles de l'Assurance non-vie et son actualité.

### PUBLIC & PRÉREQUIS

Courtier en assurance et en réassurance  
Agent général d'assurance  
Mandataire d'assurance  
Mandataire d'intermédiaire d'assurance  
Professionnels de la gestion de patrimoine  
Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.

### MÉTHODES MOBILISÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

### MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet  
S'inscrire au préalable à la formation choisie :  
<https://anacofi-elearning.mesformations.fr/>  
Connexion à la plateforme LMS :  
<https://www.formations-anacofi.fr/>

### MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning<sup>1</sup>  
Formation distancielle asynchrone

L'apprenant avance à son rythme de manière autorégulée  
Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique.

### ÉVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM<sup>2</sup> de fin de parcours  
Sanction : certificat de formation  
Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion  
Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion

### INTERVENANTS

Guillaume GRANDCHAMP DES RAUX

### DURÉE

7h  
Ventilation des heures spécifiques :  
7h ASSU

### COÛT

- 160€ : Tarif adhérent
- 220€ : Tarif non-adhérent <sup>3</sup>

### INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction : NC<sup>4</sup>  
Score moyen d'obtention : 80,43%<sup>5</sup>

## PROGRAMME

### I - Les règles de base de l'assurance en général

- Présentation
- L'assurance, une opération technique en général
- Une rapide présentation des assurances sociales
- Les assurances contractuelles
- Les assureurs et les distributeurs

### II - Caractéristiques juridiques du contrat d'assurance

- Droit commun des contrats et droit spécifique du contrat d'assurance
- Règles spécifiques au contrat d'assurance

### III - Les assurances légalement (Ou réglementairement) obligatoires

- Les assurances légalement obligatoires spécialement visées au code des assurances
- Les obligations d'assurance édictées par la loi et/ou le règlement pour différentes professions, voire activités
- Extensions obligatoires de garantie

### IV - Développements sur l'assurance « Non-vie » (« IARD »)

- Les contenus de dommage corporel
- Les contenus en général des dommages aux biens
- Certains contenus particuliers du dommage aux biens
- Les produits de l'assurance « Non-vie » (« IARD »)

### Conclusion : Synthèse et question

<sup>1</sup> L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

<sup>2</sup> L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi

des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

<sup>3</sup> Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

<sup>4</sup> Non communiqué

<sup>5</sup> Taux basé sur 167 participants à ce module entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

